

HECTARE SA
CLOS DES CHANTERELLES
BP 18
RUE DU ROMARIN
34830 CLAPIERS

NOTE D'HONORAIRES

Référence à rappeler : 21243

Date : 10/11/2022

Facture n° : 6259

PERMIS D'AMENAGER

Projet de lotissement sur une propriété sise à Mas de Londres, cadastrée section C, parcelle n° 623. (Projet de 2 lots à bâtir).

DESIGNATION	Quantité	Montant H.T. €
1. MISSION TOPOGRAPHIQUE ET FONCIERE a) Relevé d'état des lieux et établissement du plan topographique et altimétrique du terrain à l'échelle 1/200ème. Analyse des titres de propriété et état des servitudes existantes. b) Application du projet de découpage , calculs des sommets en coordonnées X, Y, calculs des superficies, cotations périmétriques. c) Opération de bornage : Définition, implantation et matérialisation des limites périmétriques, fourniture de bornes, rédaction des procès-verbaux de bornage et recueil des accords des parties après convocation de ces derniers. d) Implantation phase Travaux : Calcul et implantation des emprises de la voirie, espaces communs et des fonds de lots (une seule intervention). e) Etablissement du document d'arpentage à partir de la nouvelle division foncière organisée par le lotissement. Rédaction des documents cadastraux nécessaires à l'obtention des nouvelles références. Démarches administratives s'y rapportant. f) Bornage définitif des lots en limite des voies et espaces communs. - En sus, établissement, pour chaque lot à bâtir, d'un plan de vente au 1 /200ème comprenant le plan de situation de l'opération, le plan de chaque parcelle avec cotes périmétriques, le plan de nivellement des lieux, le plan précisant l'implantation des ouvrages collectifs tels que candélabres, bornes incendie, branchements privatifs (coffrets, regards de branchement...) <i>Ces plans seront à la charge des acquéreurs et à la charge de l'aménageur lorsque des ODF sont à prévoir, pour un montant de 550 € HT par plan de vente.</i> Le montant des honoraires relatifs aux travaux ci-dessus est fixé : PAR LOT à 550,00 € H.T., soit sur la base de 2 lots :	2	1 100,00

2. MISSION D'ETUDES URBANISTIQUE ET ADMINISTRATIVE

Etablissement du dossier de demande de permis d'aménager après consultation des administrations et des services concédés :

- CERFA ;
- PA1 Plan de situation ;
- PA2 Note explicative (en collaboration avec l'architecte de l'opération) ;
- PA3 Plan d'état des lieux ;
- PA6 et 7 Photos et coupes ;
- PA8 Programme des travaux d'aménagement et plans voirie, réseaux secs et réseaux humides sur la base du PA4 ;
- PA12 Engagement ASL.

Les pièces PA4, PA5, PA9 et PA10 seront à la charge de l'architecte de l'opération.

**Le montant des honoraires relatifs aux travaux ci-dessus est fixé :
PAR LOT à 550,00 € H.T., soit sur la base de 2 lots :**

2 1 100,00

3. MISSION TECHNIQUE ET DE MAITRISE D'OEUVRE

a) APS Avant-projet sommaire

Etablissement sur la base du projet urbanistique retenu du schéma de fonctionnement technique de l'opération : reconnaissance et enquête sur les réseaux de desserte, possibilité de raccordement, définition des caractéristiques techniques des voiries et réseaux divers. Contacts administratifs pour avis auprès des Mairie, Concessionnaires, DDE, ...

Mise au point des plans de conception et du programme des travaux nécessaires à la constitution du dossier de lotissement.

b) PRO Projet

Validation du principe d'aménagement.

Dimensionnement de l'aménagement (terrassements, voiries et zones de circulation, ouvrages communs, réseaux secs et humides,...).

Estimation financière du projet et réalisation des détails quantitatifs.

c) ACT Assistance contrat des travaux

Constitution du dossier de consultation des entreprises. Il comporte les pièces nécessaires à la consultation des candidats (acte d'engagement, règlement de la consultation, CCAP, CCTP, marché de travaux, plans, profils en long et en travers, devis descriptifs, pièces écrites...).

Examen des offres, validation de l'offre retenue.

d) VISA Visa

Examen de la conformité des études d'exécution réalisées par l'entreprise au regard du projet de conception.

La délivrance du visa ne dégage pas les entreprises de leurs propres responsabilités.

e) DET Direction de l'exécution des travaux

Vérification des situations de l'entreprise, vérification des documents produits par l'entrepreneur, en application du contrat de travaux ainsi que de l'exécution des travaux conformes audit contrat.

Coordination et direction des travaux de VRD, réunions de chantiers, établissement des comptes rendus, transmission au Maître de l'Ouvrage, établissement du décompte définitif.

Préparation des ordres de services avec référence au marché concerné.

**SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
DE GEOMETRES EXPERTS ASSOCIES**

Assistance du maître de l'ouvrage en cas de différend sur le règlement ou l'exécution des travaux. f) AOR Assistance aux opérations de réception Assistance technique au Maître de l'Ouvrage dans les opérations de réception des travaux. Rédaction du procès-verbal de réception définitive. La réception constitue le point de départ des délais de responsabilités et de garanties légales. Après réception, le Maître d'Ouvrage transmet la déclaration d'achèvement des travaux à la Mairie. Fourniture au Maître de l'Ouvrage des plans généraux de récolement établis par les entreprises contractantes. Le montant des honoraires relatifs aux travaux ci-dessus est fixé : <u>Avancement de la Mission 3 : 35%</u>	0,35	875,00
MONTANT HORS TAXES € T.V.A. 20,0% € MONTANT T.T.C. €	3 075,00	
	615,00	
	3 690,00	

Conformément au Devis n° 2021-303-D du 21/06/2021

Condition de paiement : règlement à réception de facture

Tout retard de paiement entraînera l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40,00 EUROS.

Nos références bancaires sont les suivantes:

Banque Populaire Méditerranée

Code banque Code guichet N° de compte Clé
14607 00034 03421510464 18

SCP DUPIN-RICHAUD - ATELIER 3.14

IBAN FR76 1460 7000 3403 4215 1046 418
Code BIC CCBPFRPPMAR